menton
nice-matin
lundi 6 mars 2017 — Le grand quotidien du Sud-Est — nicematin.com

(Photo Jean-François Ottonello)

FOOTBALL / ASM-NANTES : 4-0

Monaco reprend ses distances

P 24-25

AFFAIRE TROADEC

La sœur et le beau-frère du mari en garde à vue

P 20

L'ÉCONOMIE

Les enfants sous bonne garde avec Kangourou Kids

PAGES 37 À 44

SEBORGA

(Photo archives N.-M.)

Les habitants vont élire leur nouveau prince en avril

P 2

MENTON

Le « Printemps des Poètes » célèbre l'Afrique

P 3

MENTON

C'est parti pour le 61e tournoi ITF senior au Tennis Club !

P 7

(Photo PQR/Le Parisien)

Droit dans ses bottes

▸ Plusieurs dizaines de milliers de personnes pour le soutenir hier. ▸ Trois élus azuréens restent fidèles. ▸ Christian Estrosi appelle à une autre voie. ▸ Aujourd'hui, réunion du comité politique LR. ▸ Alain Juppé s'exprimera ce matin. P 18-19

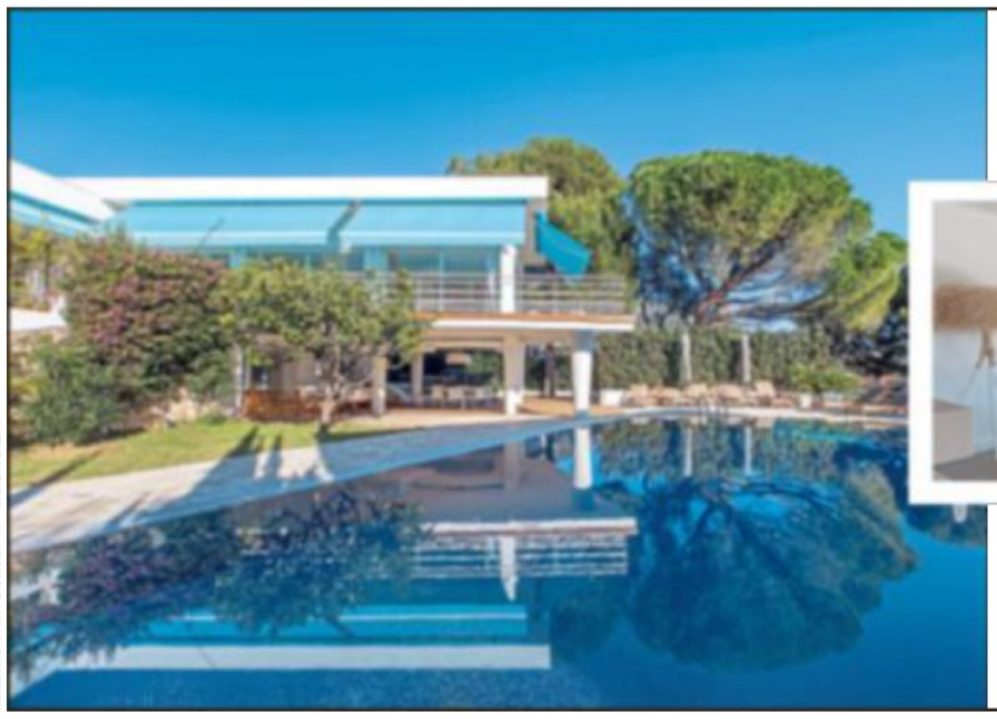

UNE PUBLICATION DU GROUPE NICE-MATIN
20628 - 0306 - 1,20 €
1,20 € - Italie : 1,80 € - N° 25171 Abonnement : www.nicematin.com/abonnement ou N°Cristal 09 69 32 83 83 APPEL NON SURTAXÉ Rédaction : 04 93 41 72 60 - Publicité/Annonces : 04 93 18 70 00

nice-matin
Lundi 6 mars 2017

En avril, les habitants de Seborga éliront leur prince

Comme tous les sept ans, la petite principauté perchée au-dessus de Bordighera, en Italie, procède à des élections pour désigner son nouveau chef. Fin des candidatures le 23 mars

Le 23 avril, les électeurs de Seborga passeront aux urnes. Pas pour élire le prochain président du Conseil italien, mais bien un prince. Leur prince. Deux jours avant l'anniversaire de la Libération de l'Italie. Dont la Principauté aimerait tant s'émanciper depuis des dizaines d'années. Dans ce petit village perché au-dessus de Bordighera, qui frappe sa propre monnaie, délivre des pièces d'identité et dispose d'une constitution, les aspirants princes ont jusqu'au 23 mars pour se présenter *(lire ci dessous)*. Mais seuls deux d'entre eux - les plus crédibles - seront retenus par les conseils de la Couronne et des Prieurs. Leurs noms seront alors portés à la connaissance des quelque 300 habitants le 30 mars. Avant un débat public sur la place du village, le 8 avril, à 16 h.

Le village de Seborga revendique l'indépendance vis-à-vis de l'Italie depuis les années soixante. À ce titre, elle dispose de son propre prince. (Photos archives Nice Matin)

En France aussi...

... L'élection d'un prince a déjà eu lieu. Certes, plus personne ne peut témoigner aujourd'hui, mais lors des premières élections présidentielles de l'histoire de France, en 1848, c'est bel et bien un prince qui a été élu. Louis Napoléon Bonaparte, à 75 % des voix. On se souvient plus volontiers de son coup d'État en 1851 mais il avait bel et bien été élu au suffrage universel dans un premier temps. Pour quatre ans, en principe. Reste que dans les livres d'histoire, il est avant tout Napoléon III, empereur des Français dès 1852.

L'actuel prince candidat

Cette année, le scrutin risque bien de se transformer en un référendum : pour ou contre le maintien de Marcello Ier à la tête de la principauté ? L'intéressé, qui a longtemps laissé le doute planer, s'est désormais dévoilé. Oui, il sera candidat à sa succession. Au motif que les habitants le lui ont demandé, souligne-t-il dans un article paru au début du mois dans le journal italien « La Riviera ». Au regard de son bilan, aussi, qu'il ne se prive pas de rappeler : ouverture d'un restaurant, d'un salon de beauté, d'un magasin de souvenirs (tenu par la ministre de la communication). *« J'ai trouvé des investisseurs qui ont acquis un terrain, en vue d'y construire un hôtel en pleine nature »*, explique également le prince promoteur. L'article précisant que les fonds en question viendraient d'Arabie Saoudite. Marcello Ier assure par ailleurs être parvenu à *« continuer à faire rayonner »* Seborga à travers le monde. Et ce en dépit de la crise qui a frappé la principauté l'an dernier. Après qu'un Français, Nicolas Mutte, a fait un putsch… sur internet. Si le dissident s'affichait encore il y a un mois en voyage diplomatique en Roumanie - sur sa chaîne TV en français -, il reste pour l'heure le grand absent de l'élection à venir. L'unique adversaire de taille pour Marcello Ier étant Ermes Fogliarino, actuel ministre au sein de la principauté.

Bien connu pour avoir participé à sa création, aux côtés du prince originel : Giorgio. Pour avoir été conseiller municipal, aussi.
Dans une commune disposant déjà d'un maire, pourquoi, justement, défendre la principauté ? *« Quand vous passez à ce statut, vous suscitez la curiosité. C'est plus de visibilité sur le plan international, plus de tourisme et c'est un attrait évident pour les investisseurs »* expliquait le prince en 2013, dans un article publié sur le portail d'information de la République du Togo. Alors en quête d'un nouveau modèle constitutionnel.

ALICE ROUSSELOT
arousselot@nicematin.fr

En quelques dates

■ **1729** : Le duc Victor Amédée II de Sardaigne achète la principauté de Seborga à l'abbé Biancheri. Ayant oublié de payer son dû, le traité n'est jamais ratifié. Le village appartenait aux moines de Lérins depuis 954.

■ **1963** : Un habitant du village, Giorgio Carbone, organise un référendum visant à contester l'annexion par l'Italie. Plébiscité, il devient Giorgio Ier, prince de Seborga.

■ **2010** : Après le décès du prince en place, un promoteur de Monaco, Marcello Menegatto est élu à 89 voix contre 67.

■ **Février 2016** : Un Français, Nicolas Mutte, s'autoproclame prince de Seborga sur internet. Tollé dans la principauté.

■ **Avril 2017** : Élection du nouveau prince de Seborga.

Comment devenir le prochain souverain ?

La princesse Nina, le prince Marcello 1er et leur garde princier.

À la grande différence des voisins monégasques, le titre de prince de Seborga ne s'hérite pas de père en fils. Mais par une forme de suffrage universel.
Aussi, tous les candidats qui le souhaitent peuvent se présenter à l'élection. À condition, bien sûr, de répondre à un certain nombre de critères.
L'article 1 du règlement est formel : il faut habiter à Seborga ou y avoir une attache pour espérer prendre la tête de la principauté. Avoir plus de 30 ans, également. Ne pas avoir eu de démêlés avec la justice. Et… parler la langue italienne. Malgré, faut-il le préciser, le refus clair et net de vivre à la botte de l'Italie.
Le règlement stipule également que seuls deux candidats seront au final sélectionnés, sur des critères de *« sérieux, d'honnêteté et de compétences »*.

Envoyer une lettre de motivation et un CV

À noter que le candidat qui connaîtrait *« l'histoire officielle de la principauté et les arguments qui motivent l'aspiration de Seborga à l'indépendance »* sera privilégié.
D'un point de vue administratif, tout candidat se doit de fournir sept documents. En premier lieu, une lettre de présentation, faisant office de lettre de motivation auprès des conseils de la Couronne et des Prieurs. Celle-ci devra être assortie d'un CV. D'une copie du casier judiciaire (italien ?) et de la carte d'identité.
Le candidat devra également transmettre son programme. Ainsi que le nom de quatre personnes de confiance susceptibles de constituer le prochain Conseil de la Couronne.
L'ensemble des pièces devra être envoyé via internet. Preuve qu'au moins sur ce point, la principauté est résolument connectée.